



Le Petit Conservatoire de Danse du Grésivaudan c'est :

- Une association de loi 1901.
- **Plus de 220** adhérents qui par leur cotisation représentent la principale source de revenus de l'association. Mais ils en sont surtout, les adhérents et, à ce titre, peuvent être force de propositions et membres actifs.
- Une équipe de bénévoles gestionnaires et décideurs de projets.
- Une équipe de professionnels composée de professeurs de danse diplômés.

### Les tarifs appliqués

- Le montant des cours de danse est défini chaque année par le conseil d'administration, non remboursable pour tout désistement intervenant après le **ou les** cours d'essai **selon le cas**.
- Les chèques ANCV vacances et sport sont **NON REMBOURSABLES**.
- Pour les nouveaux inscrits, il existe une période d'essai limitée à 1 cours (2 cours d'essais pour les sections EVEIL)
- La cotisation est réglée pour l'année complète. Le conseil d'administration pourra accorder un remboursement partiel exclusivement sur présentation d'un certificat médical indiquant une incapacité de 3 mois **ou plus** à pratiquer une activité physique. Dans ce cas, la règle est que tout trimestre entamé est dû.
- Le règlement s'effectue dans sa totalité lors des inscriptions, **soit au moyen d'un chèque global débité vers le 15 octobre, soit au moyen de trois chèques débités vers les 15 octobre, 15 février et 15 mai**.
- Les certificats d'inscription (factures) pour les comités d'entreprise : demande à faire par mail après le 1<sup>er</sup> encaissement (soit aux environs du 15 octobre).
- En cas de cours non dispensés pour arrêt maladie du professeur ou autre raison, le cours sera, dans la mesure du possible, rattrapé durant l'année, sur un week-end et/ou pendant les vacances scolaires, en fonction de la disponibilité des salles de cours et des professeurs. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

**Pour le Gala de danse** un chèque de caution sera demandé dès lors que l'attribution de la salle de spectacle nous sera confirmée (vers mars-avril). Cette caution est demandée pour confirmation de votre engagement au gala ainsi que pour la confection et le respect du costume. Le chèque n'est pas encaissé.

Cette caution sera retenue si vous vous désengagez de votre participation au gala (sauf motif médicaux ou événements familiaux imprévus très graves) ou si le costume est détérioré ou non restitué. Le montant de cette caution s'élève à 40 €, elle sera remise par chèque de préférence ou en espèces aux professeurs pendant les cours. Toute caution non remise dans les délais entraînera la non-participation au gala. La caution vous sera restituée lors du dernier cours.

### Consignes élémentaires à respecter

- Pour le stationnement, utiliser les parkings prévus à cet effet.
- Respecter les horaires de début et fin de cours.
- Les parents doivent s'assurer que le professeur est présent au cours avant de déposer l'enfant.
- La présence des parents n'est pas acceptée pendant les cours.
- Le Petit Conservatoire de Danse n'est pas responsable des enfants se trouvant dans les vestiaires ou à l'extérieur des salles.
- Respecter les professeurs et les autres élèves.
- Prendre soin du matériel et des locaux.
- Ne pas pénétrer dans les salles de danse en chaussures.
- Ne pas quitter le cours sans avoir demandé l'autorisation au professeur.
- Seul le professeur est apte à estimer le niveau des élèves (il décide seul de l'éventuel changement de cours de l'élève).
- Sera exclu temporairement ou définitivement et sans remboursement tout élève ayant un comportement irrespectueux.

### Divers

- Des vêtements souples ou une tenue de danse sont fortement conseillés (renseignez-vous auprès des professeurs) ; prévoir une bouteille d'eau pendant les cours.
- Pour les enfants en cours d'éveil, prévoir un change complet.
- Les parents peuvent rencontrer les professeurs sur rendez-vous.
- L'association du Petit Conservatoire de Danse fonctionne de septembre à juin et uniquement pendant les périodes scolaires (sauf rattrapage de cours **et stages**).
- Toute inscription est un engagement de l'élève et des parents.
- En cas d'absence prolongée, prévenir l'association qui avertira le professeur concerné.

### Droit à l'image :

*Les membres et/ou parents des membres de l'association cèdent, à l'inscription, leur droit à l'image. Ils autorisent, à titre gracieux, l'association à utiliser leur image et/ou celle de leur(s) enfant(s) dans le but de communiquer sur les pratiques de l'association sur différents supports (Facebook, Flyers, Site internet...)*

*Le refus d'un membre ou d'un parent de membre de l'association, de céder son droit à l'image et/ou celui de leur(s) enfant(s), se fait par simple lettre ou email, dont la rédaction est libre, adressée à l'association.*

### **Annexe RI - RGPD**

Cette annexe vous permet de prendre connaissance de la mise en œuvre par le PCDG des dispositions du RGPD concernant vos données personnelles :

#### 1. Quelles données sont conservées par le PCDG ?

Les données sont collectées via la fiche d'inscription papier remplie par l'adhérent ou son représentant légal. Ces données sont ensuite saisies dans un logiciel. Les données conservées par le PCDG sont les suivantes :

- Nom, Prénom, Adresse, Code postal, Ville :
  - Pour envoyer des courriers postaux aux adhérents
- Date de naissance :
  - Pour aiguiller l'adhérent(e) dans les cours correspondants à son âge
- Email :
  - Pour envoyer des mails informatifs et communiquer avec nos adhérents
- Téléphone portable ou fixe :
  - Pour contacter nos adhérents, en cas d'urgence notamment

#### 2. A quoi servent les données collectées ?

Ces données servent à vous contacter.

#### 3. Combien de temps vos données seront-elles conservées ?

Vos données seront conservées :

- sous format papier pendant 1 an (fiche d'inscription)
- sous format électronique pendant 5 ans.

#### 4. Qui est susceptible d'accéder à vos données ?

Le logiciel est hébergé chez OVHCloud.com

L'accès aux données est sécurisé et protégé par une identification. Seuls les membres du CA et les professeurs ont accès.

#### 5. Comment exercer vos droits ?

Conformément à la réglementation, vous pouvez, à tout moment, exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression des données vous concernant ainsi que vos droits de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de vos données personnelles.

Pour exercer vos droits vous pouvez adresser un courrier ou envoyer un mail à l'association